

# NOTE D'INFORMATION

## RELATIVE A LA SUSPENSION DE L'UTILISATION DES TIMBRES FISCAUX PHYSIQUES A L'OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

**N° 029/2024/OTR/CG/DF/DCRF**

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance de tous les partenaires que, dans le cadre de la poursuite du processus de dématérialisation des timbres fiscaux, **l'utilisation des timbres physiques pour les différentes formalités administratives au sein de l'Office Togolais des Recettes est suspendue à compter du 31 janvier 2025.**

A cet effet, il exhorte tous les contribuables à l'utilisation des timbres fiscaux électroniques (e-timbres) qui peuvent être achetés en ligne sur la plateforme <https://etimbre.otr.tg> et aux caisses de recouvrement du Commissariat des Impôts.

Le Commissaire Général remercie vivement tous les contribuables, partenaires et compte sur leur aimable compréhension pour le respect des dispositions de la présente note.

Fait à Lomé le 20 décembre 2024

*Philippe Kokou B. TCHODJE*

**Le Commissaire Général p.i**